

Mercuriale – 25/01/2019 – Conseil provincial

Innover pour répondre aux enjeux de la ruralité

Monsieur le Président du Conseil provincial,

Monsieur le Président du Collège provincial,

Mesdames et Messieurs les Députés et Conseillers provinciaux,

Monsieur le Directeur général,

Monsieur le Directeur financier,

Mesdames et Messieurs,

Préambule

En préambule de cette mercuriale, je souhaite avoir une attention particulière pour tous les conseillers provinciaux nouvellement élus en octobre dernier.

Si vous êtes ici, c'est parce que vous croyez en l'institution provinciale, à la cohérence de notre territoire, aux valeurs de notre province et, surtout, que vous avez l'ambition de défendre au mieux les intérêts des citoyens luxembourgeois.

Ces premiers mois de fonction vous ont permis de découvrir déjà bien des choses au travers de l'élaboration du budget notamment. Aujourd'hui, c'est l'exercice de la mercuriale que vous allez découvrir.

Pour un gouverneur, il s'agit d'un moment phare. C'est l'occasion pour lui de prendre la parole devant l'ensemble des élus provinciaux. Ce moment, chaque gouverneur l'appréhende à sa manière. Le sens que je souhaite donner à cette prise de parole est celui de la réflexion. Plus que des constats sur le passé, je tente plutôt de dégager des perspectives d'avenir avec un regard différent.

Cette année, je compte bien utiliser encore le recul qu'offre ma fonction pour vous donner ma lecture de l'avenir de notre territoire.

Introduction

Mesdames et Messieurs,

« L'innovation est cette incroyable intersection entre l'imagination d'une personne et la réalité dans laquelle elle vit », telle est la définition de Ron Johnson, grand entrepreneur américain (à l'origine des Apple Stores).

Vous l'aurez compris, cette année, je souhaite vous parler d'innovation. Je pense en effet qu'une des clefs du développement territorial repose sur le dynamisme local en matière d'innovation et de transfert des connaissances.

Ce développement, j'en suis persuadé, transformera ce qui jadis faisait la faiblesse de la ruralité en un atout contre lequel aucun autre territoire en Belgique ne pourra rivaliser. C'est donc cette thèse que je défendrai dans cette mercuriale.

J'aborderai également la question de la gouvernance à mettre en place pour faire émerger l'innovation dans un espace rural tel que le nôtre.

Je souhaite porter un regard différent, optimiste, très optimiste même, sur le devenir de notre territoire provincial.

Par souci de cohérence avec le thème choisi, j'intégrerai des concepts innovants et participatifs dans la forme que prendra cette mercuriale.

Définition

L'innovation dont je vais vous parler est une démarche de changement qui fait évoluer les savoir-faire à l'échelle d'un territoire rural en assurant son développement. Elle se matérialise tant par le changement technologique que par la création de nouvelles connaissances. Plus que matérielle, elle est avant tout un état d'esprit.

Et de fait, l'innovation présuppose une capacité à se remettre en question, à sortir de ses zones de confort, à prendre des risques. Bref, on ne peut parler d'innovation sans parler de transformation. Or, toute transformation repose sur quatre piliers :

- 1) Le leadership. Il faut une véritable volonté des décideurs pour qu'une transformation puisse s'opérer. Cette volonté doit être réelle et l'engagement total.
- 2) L'absolue nécessité. Il faut faire le constat qu'une remise en question est nécessaire pour envisager des transformations radicales.
- 3) Des perspectives inspirantes. Il est indispensable que toute transformation poursuive un objectif clairement défini.

- 4) Une solution pour chacun. Pour entreprendre un changement global et fondamental, chaque citoyen doit, non seulement se sentir intégré, mais surtout, et c'est là que réside la difficulté, doit y voir un intérêt pour lui-même.

Il est également indispensable de définir un cadre. Ma fonction étant liée au territoire de la province, je suis déterminé à défendre sa pertinence comme cadre de l'innovation. Ce fut d'ailleurs le sens que j'ai souhaité donner à l'avis demandé par la ministre des Pouvoirs locaux sur la proposition de texte concernant la réforme des institutions provinciales.

Mais qu'est-ce vraiment qu'un territoire ? Cette question est d'autant plus intéressante dans le contexte actuel de réflexion autour des Provinces.

Le terme est polysémique. Il renvoie à des significations différentes suivant l'époque, la discipline, la culture (différence d'interprétation dans les études françaises et anglo-saxonnes) ou encore le contexte. Quoi qu'il en soit un territoire ne peut s'envisager sans frontières. On peut donc le définir par l'intersection des frontières physiques et/ou mentales.¹ Les géographes et sociologues francophones s'accordent sur cette définition : « le territoire témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes humains qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire et de leur singularité. [...] Le territoire s'apprend, se défend, s'invente et se réinvente. Il est un lieu d'enracinement et est au cœur de l'identité. »²

Le concept de territoire est donc l'un des éléments permettant de définir l'identité d'une population.

L'identité luxembourgeoise rassemble différentes entités qu'elles soient administratives, géographiques, culturelles ou autre. Cette identité est une curiosité difficile à appréhender et à définir. Elle est, à mon sens, unique et propre à notre province.

Ce sentiment d'appartenance repose à la fois sur des caractéristiques très objectives et d'autres, plus subjectives.

Plusieurs organismes, institutions, subdivisions administratives, politiques ou judiciaires ont pour référence géographique le territoire provincial : une Zone de Secours (même territoire) ; six Zones de Police (même territoire) ; une Division de la Police fédérale et judiciaire ; une Intercommunale de développement économique (même territoire) ; une Intercommunale de protection et de valorisation de l'environnement (même territoire + 11 communes liégeoises) ; une Intercommunale de projets publics ; une Intercommunale de soins de santé (territoire + trois communes namuroises) ; un Arrondissement judiciaire (même territoire) ; les circonscriptions électorales fédérale et régionale correspondent au

¹ G. KOURTESSI-PHILIPPAKIS, « La notion de territoire », in *Sentiment d'appartenance et territoires identitaires*, Berlin, 2006.

² G. DI MEO, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, 1998.

territoire ; une Chambre de Commerce ; une Académie ; une Instance Bassin Enseignement, Formation et Emploi (IBEFE) ; les rédactions provinciales ; une télévision ; les fédérations sportives...

Mais les Luxembourgeois se retrouvent également derrière le partage de valeurs comme l'humilité, la bienveillance ou encore la convivialité. L'Histoire, et en particuliers les douloureuses expériences de guerres, est également un facteur important.

Il est un critère encore plus objectivable pour définir l'appartenance luxembourgeoise et pour défendre la cohérence de notre territoire : le nombre d'habitants. La province de Luxembourg est à taille humaine.

Trois cent mille habitants représentent en effet un seuil minimum. L'ensemble du territoire (à l'exception d'Aubange-Athus qui peut être considéré comme un territoire semi-urbain) connaît la même réalité rurale.

Comment définir cette ruralité ? Trop souvent, la ruralité est définie par ce qui n'est pas, à savoir ce qui n'est pas urbain, ou, pour être encore plus concret, l'absence de ville (50.000 habitants) sur un territoire. Toujours basées sur cette dichotomie, les définitions proposées par les scientifiques dans le courant des années nonante sont peu flatteuses, jugez plutôt : « espace de faible densité d'emploi », « population relativement pauvre », « économiquement conservatrice », ou encore « territoire n'intéressant que les retraités ».³

Fort heureusement, les regards évoluent. De moins en moins de personnes considèrent que le progrès et la modernisation sont uniquement l'apanage des villes et, qu'au contraire, l'archaïsme, le retard au développement et les handicaps multiples sont à jamais liés aux campagnes.

Les scientifiques reconnaissent aujourd'hui « un accroissement des différenciations internes de la ruralité elle-même ».⁴ Les chercheurs privilégient désormais des critères liés à la relative faible densité que ce soit démographique, ou encore de constructions, d'infrastructures, d'équipements, de services, de voies de communication...

Preuve encore que la vision de la ruralité évolue, l'Europe s'apprête tout doucement à amorcer un virage dans sa stratégie de développement territorial. Le parlement a en effet pris conscience de l'importance d'investir dans les territoires ruraux. Cette prise de conscience est loin d'être anodine et en dit long sur le changement de vision des décideurs à l'égard de la ruralité. En effet, l'Europe se trouve être un territoire globalement urbanisé avec ses quatre cent quatre-vingt-six mille villes de plus de cent mille habitants. À titre de comparaison, la Belgique en compte huit, la Wallonie quatre et notre province aucune.

³ B. SCHMITT et F. GOFFETTE-NAGOT, « Définir l'espace rural ? De la difficulté d'une définition conceptuelle à la nécessité d'une délimitation statistique », in *Économie rurale*, n°257, mai-juin 2000, p. 43-44.

⁴ L. RIEUTORT, « Du rural aux nouvelles ruralités », in *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n°59, avril 2012, p. 43-52.

En 1950, 70% de la population mondiale résidait en milieu rural. Autour des années 2000, les deux courbes se sont croisées (50/50). En 2050, 70% du monde sera urbain. Ce retournement démographique nous force à revoir le modèle dichotomique entre villes et campagnes et de parler de nouvelle territorialité. Ce terme fait référence aux territoires ruraux émergents, notamment économiquement, et qui dépassent l'image du monde rural comme lieu de résidence et la ville comme lieu de travail.

Mais plus encore que ces critères liés à la ruralité, les Luxembourgeois s'unissent autour du sentiment d'être, de par leur éloignement, délaissés par les centres décisionnels que sont Bruxelles et Namur. Éloignés, mais également isolés et en faible nombre, nous avons parfois le sentiment de ne pas compter ou, à tout le moins, de ne pas être écoutés. Parce qu'aussi jadis la ruralité ne comptait pas. Un article paru début 1959 dans la sérieuse revue « Les Courriers du CRISP » écrit ceci : « Province la plus étendue de Belgique, le Luxembourg est aussi la province la moins peuplée et la plus excentrique de Belgique. Du fait de la distance, elle vit, sans doute plus qu'une autre, en vase clos, ce qui favorise l'éclosion d'une conscience sociale homogène. »⁵

Notre identité luxembourgeoise repose donc également sur le sentiment partagé d'être différents des autres, peu nombreux et de ne peser que très faiblement.

Thèse

Pourtant, nous sommes à l'aube d'un renversement complet.

La ruralité va devenir un atout grâce au développement de projets innovants. Les regards ont changé. Aujourd'hui, la ruralité offre un cadre de vie désiré.

Au travers d'exemples, je démontrerai qu'en mettant en place les conditions pour stimuler l'innovation, une région rurale comme la province de Luxembourg doit entrevoir l'avenir de manière optimiste et même avec l'ambition de devenir un territoire clé dans le tissu socio-économique belge.

Bien sûr, cette intégration doit être réfléchie de manière globale en tenant compte des défis tels que celui du climat, ou encore celui de la préservation de l'identité luxembourgeoise et de notre patrimoine.

Le défi résidera également dans notre capacité à conserver sur notre territoire les fruits de cette croissance nouvelle liée à l'innovation.

⁵ « Six mois d'action revendicative dans la province de Luxembourg », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°33, 1959, p. 8.

Toutefois, le développement de notre territoire n'est pas une fin en soi. Il est impératif de définir des objectifs communs. Certes le progrès est à nos portes et celui-ci poussera notre territoire au développement, mais que veut-on pour l'avenir de notre province ?

A mon sens, nous devons viser l'attractivité du territoire. Qu'elle soit sociale, associative, touristique ou économique, elle nous permettra de développer notre émergence démographique, économique, sociale, tout en maintenant un cadre de vie rêvé.

Les technologies ne sont finalement qu'un vecteur de l'innovation qui se doit de poursuivre des objectifs établis. Ceux-ci naîtront d'une réflexion globale rassemblant l'ensemble des acteurs de notre territoire. Cette démarche de marketing territorial est celle menée actuellement par l'ASBL Réseaulux.

La province de Luxembourg face à ses défis

L'avenir de notre province s'annonce radieux et propice à une croissance à la fois économique et démographique, tout en gardant, et ce sera d'ailleurs un des défis, l'identité géographique et sociale de notre province.

Voilà pour le constat.

Mais, quel fut son cheminement ?

Sans se lancer dans un long travail d'analyse visant à énumérer toutes les raisons qui ont mené à cette belle croissance, il est important de comprendre le présent afin d'aborder le futur.

Or, ici, force est de constater que l'esprit innovant de la province de Luxembourg a permis de désenclaver un territoire rural souvent dénigré.

Les auteurs européens considèrent que l'idée selon laquelle l'innovation ou la créativité, à l'origine des processus de développement des territoires, n'est apparue dans les travaux des chercheurs qu'au début des années nonante. Notre province a donc été pionnière et ses responsables avaient compris avec plus de trente ans d'avance combien il est primordial de réunir les conditions pour accueillir des entreprises innovantes, des regroupements d'activités créatrices de haute technologie, l'aménagement de parcs d'activités et le soutien de la recherche et du développement.

Aperçu historique

On prête souvent, à juste titre, l'émergence économique de notre province au gouverneur Planchard. On oublie trop souvent les actions qu'ont entreprises ses prédécesseurs en la matière.

Le gouverneur Lamalle est à la base notamment de la création de l'intercommunale Idelux. C'est dans sa mercuriale du 21 octobre 1961 qu'il exprima l'importance pour le développement économique de notre province de se doter d'une intercommunale. Celle-ci vit le jour un an plus tard. Les différents gouverneurs l'ont d'ailleurs longtemps présidée, ce qui explique en partie leur rôle important dans l'essor économique de la province.

Son successeur, Maurice Brasseur, participa activement au désenclavement de notre territoire grâce à la construction de deux autoroutes. C'est lui qui porta la voix du Luxembourg lors des négociations sur l'élaboration des différents tracés autoroutiers belges.

Fin des années soixante, le gouvernement belge décide d'investir massivement pour rattraper son retard en matière de réseau routier. Grâce au principe de débudgétisation, les

moyens sont colossaux. Pourtant, les plans initiaux prévoient un maillage en étoile depuis Bruxelles, mais également en arc de cercle vers Anvers, Gand, Courtrai, Tournai, Namur et Liège. Le sud-est du pays est donc oublié. La partie est donc loin d'être gagnée pour des Luxembourgeois qui réclament a minima la modernisation de la N4.

Mais les projets européens donnaient petit à petit une place plus importante à notre province et une autoroute reliant Bruxelles à Luxembourg via Namur devint une option. Et puisque la décision fut prise de commencer les travaux par les extrémités et les ouvrages d'art importants, les tronçons entre Aubange et la frontière française et entre Sterpenich et la frontière luxembourgeoise ainsi que le viaduc d'Houffalize virent rapidement le jour. Les réussites d'Idelux, telle que L'Oréal à Libramont, permirent d'orienter le tracé de la E411.

Grâce à ces investissements autoroutiers en cours de finalisation, le Gouverneur Planchard négocia remarquablement l'arrivée de plusieurs grands investisseurs, américains notamment, sur le sol luxembourgeois. Leur installation, dans le sud de la province a également permis aux Luxembourgeois de surmonter le traumatisme de la fin de la sidérurgie. Cette période marque ainsi le début de l'essor économique de notre province.

Lors de son entrée en fonction, Jacques Planchard affirmait avec une pointe de provocation : « Nous voulons devenir les Flamands de la Wallonie et les Japonais de l'Europe. »

En vingt années, à force d'ambition et d'audace, les décideurs luxembourgeois sont parvenus à inverser la tendance d'un territoire luxembourgeois terriblement marqué par le dernier conflit et sa dernière offensive qui connaissait une chute démographique vertigineuse et dont l'avenir semblait bien sombre. Début des années soixante, la population luxembourgeoise s'élevait à deux cent seize mille habitants, soit moins qu'en 1910, 1920 et 1930, pour une densité de population de 49 habitants/km². Au début de ce siècle, la densité était montée à 57 habitants/km², ce qui reste évidemment exceptionnellement bas à l'échelle de la Belgique.

Le contraste est également saisissant dans le changement d'attitude. Nous sommes passés du slogan « une merveilleuse terre de vacances » des années cinquante à la fameuse « ardeur d'avance ». Jacques Planchard n'hésitait d'ailleurs pas à dire lors de sa dernière prise de parole dans cette salle que les Luxembourgeois avaient, avant sa prise de fonction, beaucoup trop tendance à se complaire dans une forme de « lamentabilisme » (sic). Le gouverneur faisait par-là référence aux panneaux placardés à l'entrée de notre province proclamant les affirmations suivantes : « Luxembourg, terre abandonnée par la Belgique ; Luxembourg, province Paria ; Ici finit la Belgique ». ⁶

⁶ « Six mois d'action revendicative dans la province de Luxembourg », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°33, 1959, p. 7.

Dans sa mercuriale du 1^{er} octobre 1958, le gouverneur Lohest déclarait ainsi en ces lieux : « La conférence de Londres nous a laissé la partie la moins fertile du Luxembourg. C'est à la Belgique à la fertiliser en la rattachant encore plus intimement par les travaux publics et l'industrie. Il y va de son honneur. »⁷ L'éloignement était donc bien le principal frein au développement de notre province.

Profitant de l'ouverture progressive des frontières, de la croissance exponentielle de son voisin grand-ducal et des différentes évolutions, le Luxembourg a cessé d'être le « fin fond » de la Belgique et s'est ouvert au développement économique. La création de parcs d'activités économiques et scientifiques a nécessairement profité à l'ensemble de l'économie locale entraînant naturellement d'autres avancées comme la croissance démographique.

Tout cela n'a été possible que grâce à l'unité des Luxembourgeois autour de personnalités portant des projets ambitieux visant l'intérêt général.

Le Consensus autour de projets ambitieux

Nous parlons souvent de « consensus luxembourgeois ». Qu'en est-il ? Parle-t-on encore de consensus politique global ? J'irai même plus loin, doit-on réellement le souhaiter ?

Comme toute entité, nous avons besoin de connaître des débats d'idées. Ces débats, qui animent notamment cette assemblée sont tout ce que la démocratie offre de plus sain. « Si deux hommes ont toujours la même opinion, l'un d'eux est de trop », disait Winston Churchill.

Bernard Caprasse précisait à juste titre dans sa dernière mercuriale : « le consensus, ce n'est pas l'unanimité. Ce n'est pas renoncer à ses convictions. Ce n'est pas davantage la recherche du plus petit commun dénominateur qui signe d'habitude des projets sans audace, dépourvus d'envergure. Le consensus luxembourgeois ? C'est d'abord une confrontation des idées et des opinions. C'est ensuite l'élaboration en commun de solutions aux problèmes posés. »

De par les singularités de notre province, il est indispensable que les Luxembourgeois s'unissent autour de projets communs dans l'intérêt général.

L'histoire de notre province l'a prouvé, c'est lorsque nous nous sommes unis sur des projets que nous avons connu nos plus belles victoires.

⁷ « Six mois d'action revendicative dans la province de Luxembourg », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°33, 1959, p. 10.

Aujourd'hui, je ne peux aborder un sujet ayant trait à l'innovation et donc aux transformations autour de projets ambitieux sans redire devant vous avec conviction que l'intérêt provincial doit, en toutes circonstances, primer sur les intérêts particuliers (art. 162 § 2 de la Constitution). . À ce sujet, le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation précise bien que « les membres du Conseil représentent la province et pas uniquement le district qui les a élus » (Art. L2212-27.).

N'ayons pas la prétention de croire que les décideurs fédéraux et régionaux tiendront compte de divergences sur un territoire comme le nôtre.

En ce qui me concerne, je garde une pleine confiance en l'intelligence collaborative des Luxembourgeois.

État des lieux

Je l'ai dit, je suis optimiste quant à l'avenir de notre province. Sa capacité de développement n'a pas encore atteint son maximum et l'émergence de la digitalisation et des nouvelles technologies sera à la base d'une nouvelle croissance dans les prochaines années.

La lecture du dernier tableau de bord socio-économique atteste d'ailleurs de la bonne santé actuelle de notre province et des perspectives de croissance que nous sommes encore en droit d'attendre.

Notre province a connu sur ces dix dernières années une augmentation de 7,2% de sa population résidente. Elle est également la plus jeune de Belgique. 22% des Luxembourgeois ont moins de dix-huit ans, la moyenne wallonne se situant à 20,8%. Dans le même ordre d'idée, seuls 16,8% des Luxembourgeois ont plus de soixante-cinq ans contre 18,3% des Wallons.

En termes de taux de chômage, notre province se situe également dans les bons élèves. Au 30 juin 2018, le taux de demandeurs d'emploi s'élevait à 8,1% contre 12,2% en Wallonie. Le revenu moyen est également plus élevé dans notre province que dans le reste de la Région wallonne. La proximité du Grand-Duché de Luxembourg n'est probablement pas totalement étrangère à ce constat puisqu'il existe une grande disparité entre les arrondissements du nord et du sud de notre province. Quoi qu'il en soit, ces revenus sont en hausse dans toutes les communes. Preuve de la bonne santé socio-économique de la province.

Toutefois, il reste des freins inacceptables à notre développement. Je pense en premier lieu au retard numérique que nous imposent les opérateurs de téléphonie en

désinvestissant les zones rurales. Il devient urgent que la situation change. Cette problématique touche, quasiment, l'ensemble des citoyens de notre province du nord au sud. Nous ne pouvons plus tolérer ce manque d'égard vis-à-vis de notre territoire.

À l'heure où les opérateurs se vantent d'installer des réseaux 5G, comment se peut-il que certains citoyens ne disposent même pas de réseau GSM ? Que leur habitation ne soit pas desservie en connexion internet décente ? Et je ne parle même pas des problèmes que cela pose en matière de sécurité pour les services d'urgence et d'intervention.

Il est évidemment difficile de contrer objectivement les chiffres avancés par les distributeurs de réseaux. Bien entendu, nous avons notre expérience de terrain, mais celle-ci n'est pas mesurable, identifiable sur une carte. Des projets ont été pensés, mais jamais financés. L'un d'eux consistait à placer des capteurs sur les camions chargés du ramassage des déchets. Ceux-ci présentent l'intérêt de parcourir l'ensemble du territoire. Nous pourrions facilement transposer ce système sur les camionnettes de la poste ou les camions de pompiers. Reste à trouver des financements.

Ce constat est révélateur du manque de considération dont sont trop souvent victimes la province de Luxembourg et ses habitants.

Il est plus que nécessaire que les élus luxembourgeois fassent entendre d'une seule voix leur indignation face à ce constat d'injustice à l'égard de leurs administrés.

Prenons exemple sur nos prédécesseurs qui ont su se mobiliser pour que la province de Luxembourg ne soit pas oubliée dans les projets de développement autoroutier. La société est touchée depuis plus de dix ans par une révolution numérique semblable à la révolution industrielle du XIX^e siècle.

Sans la mobilisation générale des représentants de notre province, le train du numérique partira laissant notre province à quai.

Le manque de connectivité n'est évidemment pas le seul combat des Luxembourgeois, mais il doit être le premier !

Une ardeur d'avance...à préserver

Si les défis restent nombreux pour notre Luxembourg, et, bien que je défende la thèse que le développement de notre territoire dans le futur passera par des projets innovants, je souhaite également vous démontrer qu'il existe déjà bon nombre de solutions pour palier les difficultés d'un territoire rural.

Certains acteurs de notre province n'ont, fort heureusement, pas attendu cette mercuriale pour faire preuve d'ingéniosité. Faisant par-là honneur à notre slogan « une ardeur d'avance ».

Toutefois, l'innovation est un perpétuel recommencement. Il est donc important de poursuivre les investissements.

Il va de soi que la liste des projets innovants que je vais vous proposer et les pistes de réflexion seront loin d'être exhaustives. L'objectif n'est évidemment pas là. Il s'agit avant tout de projets publics ou privés qui servent l'intérêt général.

Il est évident que de nombreuses entreprises installées en province de Luxembourg sont dans leur domaine à la pointe de l'innovation.

Gardons toutefois à l'esprit qu'il appartient aux pouvoirs publics de soutenir le secteur entrepreneurial notamment en assurant des formations cohérentes avec le tissu économique du territoire.

Smart farming, le numérique est dans le pré

147 000 hectares, soit un tiers de notre province sont des terres agricoles. Il y a en moyenne 51 exploitations agricoles par commune (2264).

Un constat s'impose malheureusement : il y a de moins en moins de fermes dans notre province. Il sera difficile d'inverser la tendance. Mais pourquoi ne pas faire preuve de résilience et admettre que la ferme de nos grands-parents a fait son temps ? N'est-il pas temps de revoir ce modèle ?

Depuis quelque temps, la modernité frappe aux portes des exploitations agricoles. Ce concept est appelé Smart Farming. L'évolution est donc là, mais vers quel objectif doit-elle nous mener ? Quelle agriculture voulons-nous pour demain ?

L'idée est de viser une production de qualité tout en réduisant la pénibilité de certaines activités et l'empreinte environnementale. Notre agriculture rurale fait partie de notre patrimoine. Aidons-la à faire face aux concurrences du marché mondial.

Toutefois, ces évolutions doivent correspondre aux besoins constatés sur le terrain. Elles doivent naître de technologies développées par des agriculteurs locaux en partenariat avec

le CER par exemple qui développe des projets autour des composés biosourcés, soit des produits d'origine biologique et à usage non-alimentaire. Notre agriculture doit impérativement conserver sa souveraineté.

Digital Wallonia, pôle de développement numérique de la Région wallonne, définit le Smart farming comme l'utilisation de technologies autour de trois axes : la collecte de données sur l'exploitation, la simplification du travail opérationnel de l'agriculteur et l'optimisation des activités et des interactions sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Concrètement, des capteurs placés dans les champs peuvent donner des informations sur les taux d'humidité, d'azote, etc. Les informations arrivent directement dans l'ordinateur du tracteur et permettent d'adapter les doses lors de l'épandage.

Les vaches peuvent également être dotées d'un collier connecté qui gère leurs rations alimentaires. Le bétail peut alors circuler librement dans l'exploitation et se rendre à leur guise aux trois traites quotidiennes. Ce rythme stresse beaucoup moins la bête, ce qui se ressent autant sur la quantité que sur la qualité du lait produit. Les colliers connectés fournissent également aux fermiers des informations sur l'état de santé de leurs vaches, les prévenant notamment lorsque celles-ci doivent vêler.

Ces outils numériques permettent aux exploitants agricoles de se recentrer sur d'autres tâches, tout en leur octroyant un rythme de travail plus compatible avec les standards actuels. Une fois de plus, ce genre de projet n'a de sens que s'il s'inscrit dans une démarche globale.

Bien que cela soit encore marginal, il existe en province de Luxembourg des fermes connectées. Selon une étude menée par CBC, seuls 21% des agriculteurs wallons utilisent internet sur le terrain alors qu'ils sont le triple à l'utiliser dans leurs tâches administratives.

Toutefois, l'intérêt chez les agriculteurs pour la transition numérique est bien réel. En témoigne l'espace « smart farming » qui rassemblait une dizaine d'exposants lors de la dernière Foire agricole de Libramont.

D'autres projets innovants permettent de valoriser les circuits courts. Citons en exemple LiTerroir qui, dans le nord de notre province, propose de rassembler en un espace de vente unique ainsi que sur une plateforme internet de nombreux producteurs locaux, facilitant et incitant à la démarche de consommation de produits locaux.

L'essor de ce nouveau type de marché conforte le changement de mentalité et la prise de conscience bien nécessaire du consommateur par rapport aux efforts à fournir pour relever le défi climatique.

Le Luxembourg, « merveilleuse terre de vacances »

Notre province reste la plus prisée par les touristes (2,5 millions de nuitées/an, soit 35% des nuitées en Wallonie). Ce sont nos amis flamands qui sont les plus nombreux à visiter notre province, même si les Néerlandais restent très nombreux à choisir le Luxembourg belge comme lieu de vacances.

Domaine phare de l'économie de notre province, le tourisme a lui aussi connu de belles innovations. Qu'elles soient technologiques ou dans l'approche touristique, elles ont directement porté leurs fruits en connaissant un franc succès.

Ayant fait l'unanimité très rapidement, les transformations du Bastogne War Museum ont fait de ce musée l'une des attractions touristiques de notre province.

L'innovation est triple. Tout d'abord, dans l'approche historique et pédagogique. En décidant de proposer une lecture de la Bataille des Ardennes par le prisme de quatre personnages, dont un soldat allemand, les responsables de l'exposition nous offrent un regard différent, peut-être moins scientifique mais plus humain, sur ces événements historiques.

Ensuite, philosophiquement, le musée est radicalement différent des musées « classiques ». On est loin des musées qui proposent une succession de vitrines étalant des collections d'objets. Ici, tous les supports sont utilisés pour faire vivre une véritable expérience.

Et c'est là que réside la troisième innovation. Le Bastogne War Museum n'a pas hésité à investir dans de nouvelles technologies pour rendre la visite à la fois très attractive, mais aussi, et surtout, très instructive.

Un projet est également à l'étude pour proposer une visite en réalité augmentée du Bois Jacques.

À l'instar du Bastogne War Museum, l'Eurospace Center et le Mudia à Redu ont également investi pour proposer aux visiteurs une expérience interactive, ludique et didactique.

Dans les activités touristiques, le géocaching est également de plus en plus populaire. Il s'agit d'un loisir qui consiste à utiliser un GPS pour rechercher ou dissimuler des « caches », dans divers endroits à travers le monde. Une géocache typique est constituée d'un petit contenant étanche et résistant, comprenant un registre des visites et parfois un ou plusieurs « trésors », généralement des bibelots sans valeur. L'évolution des smartphones rend son approche aisée. Ce genre d'activités rend le tourisme rural plus

ludique et interactif tout en permettant de découvrir les curiosités, l'histoire et le patrimoine d'un territoire.

Autre développement innovant lié à l'omniprésence des réseaux sociaux : les points selfies. Aménager des espaces dédiés à cette pratique, c'est s'offrir de la publicité gratuite sur les réseaux sociaux. Placé à un endroit « instagrammable », ce point selfie offre de la visibilité et, parce qu'ils peuvent s'y identifier, suscite de l'intérêt auprès des followers du photographié.

Toujours en matière de tourisme, nous ne pouvons nier l'importance que prend le numérique à l'heure actuelle. Au moment même de la réservation, l'aperçu numérique de l'offre est primordial.

Nous sommes de plus en plus nombreux à réserver nos séjours sur le net. Bien souvent, nous privilégions naturellement les lieux de vacances qui possèdent un site internet performant, visuellement attractif et sur lequel on peut trouver toutes les informations nécessaires à la planification de notre séjour. Il est donc primordial pour les acteurs touristiques d'investir dans un site web de qualité.

L'intérêt de nos voisins pour notre province m'a encore été confirmé dernièrement par l'Ambassadeur des Pays-Bas en Belgique. Les Néerlandais aiment le dépaysement qu'offre notre territoire, sa diversité, l'authenticité de l'accueil et, évidemment, la gastronomie utilisant les produits du terroir. Leur crainte est d'ailleurs que l'offre touristique ne soit standardisée.

L'Ambassadeur insistait également sur l'importance du digital pour les Néerlandais. Ceux-ci se montrent même parfois impatients par rapport au retard en la matière de certains sites touristiques.

Ces exigences qualitatives par rapport à la visibilité numérique montrent à quel point le tourisme a évolué ces dernières années. De nos jours, les vacanciers sont enclins à dépenser plus pour s'offrir des séjours de qualité. Nous passons donc lentement mais sûrement d'un tourisme de masse à un tourisme de qualité.

Mobilité et distance, le difficile mariage

Au vu de l'étendue de notre territoire, la mobilité reste l'un des grands défis de demain. En termes d'attractivité, elle représente même un frein à l'établissement de particuliers ou d'entreprise.

La province de Luxembourg représente, proportionnellement, le plus grand parc automobile de Belgique. Pour cent Luxembourgeois, on dénombre plus de septante véhicules.

Un projet innovant pour réduire ce chiffre serait bien nécessaire. Mais, à l'heure actuelle, les réflexions smart mobility sont presque exclusivement axées sur des problèmes d'engorgement propres aux grands centres urbains.

Sachant que nous ne pourrons jamais changer la longueur des trajets, il faut pouvoir faire preuve de créativité pour trouver des alternatives. Cela passera peut-être par du changement dans l'utilisation de certains moyens de mobilité.

D'autant que le défi climatique qui se présente face à nous nous impose coûte que coûte de revoir nos habitudes en termes de déplacement. Nous pouvons d'ailleurs remarquer une prise de conscience des citoyens en la matière.

Selon une enquête Acerta, en 2018, 65% des travailleurs ont utilisé quotidiennement leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. Cela représente une diminution de 2,5%.

Il est évident que la voiture reste le moyen de transport numéro un des Belges. Mais son usage se combine de plus en plus avec d'autres alternatives. 26,4% des Belges ont enfourché régulièrement leur vélo en 2018, soit près de 9% d'augmentation par rapport à 2017.

Certes l'évolution est lente, peut-être trop, mais bien présente.

Il est évident que les grandes distances qui caractérisent notre province incitent peu les Luxembourgeois à privilégier une mobilité douce. D'autant que l'offre en matière de transport en commun reste trop faible. Ainsi, on dénombre quarante-six montées-descentes de train par mille habitants (soixante-cinq au niveau de la Wallonie).⁸

Toutefois, en faisant preuve de souplesse, des solutions existent.

Prenons par exemple la mutualisation des moyens de locomotion. De nombreuses applications de covoiturage existent depuis plusieurs années déjà. Elles sont malheureusement sous-utilisées dans les régions rurales. Considérées à tort comme un gadget orienté vers les citadins, elles offrent pourtant des alternatives aux transports en commun.

La promotion du télétravail peut être également une piste à exploiter. Cette pratique se répand d'ailleurs de plus en plus. Elle permet de rentabiliser au mieux le temps de travail sans perdre de temps dans des trajets inutiles et polluants.

⁸ REAL, *Votre commune à la loupe. Profil socio-économique de la province de Luxembourg*, Arlon, Province de Luxembourg, 2017, p. 35-37.

Avec le développement des nouvelles technologies, la plus-value de la présence physique sur son lieu de travail devient une vraie question dans certains secteurs d'activités. Toutefois, le télétravail a ses revers. Le manque de séparation entre vie privée et vie professionnelle peut être un problème.

Les espaces de coworking sont alors une alternative. Le coworking est un type d'organisation du travail qui regroupe deux notions : un espace de travail partagé, mais aussi un réseau de travailleurs basé sur l'échange et l'ouverture. Ils représentent un cadre intéressant en mutualisant notamment les ressources nécessaires. Ces nouveaux tiers-lieux favorisent la motivation et la rentabilité, la créativité et la coopération, le travail en réseau, le relationnel...

Ce genre d'espace a le vent en poupe et commence à voir le jour un peu partout en Wallonie, y compris donc chez nous. C'est le cas de l'espace Greenlab coworking d'Arlon qui a profité de l'appel à projets de DigitalWallonia visant à développer ce genre d'expériences-pilotes dans les milieux ruraux et semi-ruraux.

D'autres technologies contribuent à réduire les déplacements, notamment dans le cadre de réunions ponctuelles. Je veux bien évidemment parler ici des vidéoconférences qui sont de plus en plus utilisées notamment au sein des administrations.

L'intérêt de cette technologie est qu'elle permet de maintenir le contact visuel lors de réunion. Cela est d'autant plus important que notre communication se décline en trois dimensions : verbal (signification), auditive (intonation) et visuelle (expression du visage et du corps). D'après des experts, 55% de notre communication passe par le visuel, contre 38% vocal et seulement 7% pour le verbal. Vous comprendrez donc à quel point la vidéoconférence offre des avantages par rapport aux dépassées conférences téléphoniques.

L'investissement de départ paraît donc bien faible au regard du temps et des déplacements que ces technologies permettent d'économiser.

L'e-santé au secours de la ruralité

Les matières liées à la santé représentent toujours un grand défi en milieu rural. Les grandes distances et la faible densité de population sont souvent des freins au développement de services de soin de santé alliant à la fois qualité et proximité.⁹

⁹ L'arrêté royal du 8 juillet 2002 impose aux cercles de médecins généralistes d'assurer une permanence pour la population locale à raison d'au moins un généraliste pour trois cent mille habitants entre 23h et 8h.

De plus, la médecine de campagne ne fait pas (plus ?) rêver. La pénurie guette donc notre province. A l'heure actuelle, la moyenne en province de Luxembourg est d'un médecin pour 1062 habitants.

L'innovation n'est donc pas un luxe, mais une nécessité pour répondre aux demandes légitimes en matière de soins de santé des citoyens ruraux.

Sur ces questions, la Province de Luxembourg s'est montrée avant-gardiste. Depuis 2017, une cellule e-santé mène des réflexions innovantes.

L'objectif de cette cellule est de rassembler les différents acteurs, d'identifier avec eux les problèmes, de prospecter et proposer des solutions. Pour fonctionner, celles-ci doivent être impérativement adaptées à nos réalités rurales.

Organisées en octobre 2017 à Bertrix, les premières assises de l'e-santé en province de Luxembourg ont été à la base d'un premier projet lancé dans la foulée. Ainsi, depuis plus d'un an, grâce à un financement provincial, deux médecins de notre province expérimentent la téléconsultation sur les résidents d'un home.

L'idée est de permettre au médecin, via une tablette connectée à un stéthoscope et offrant la visioconférence, de mesurer l'urgence d'une consultation demandée par un résident et ainsi d'épargner un déplacement inutile et coûteux en temps au vu des distances à couvrir. Il ne s'agit donc pas à proprement parler de téléconsultations, mais plutôt d'aide à la planification de consultations.

D'autres projets sont actuellement à l'étude.

Suite à une rencontre entre les différents acteurs des soins à domicile, la cellule e-santé de la Province, avec le soutien financier de la Fondation Roi Baudoin, a proposé l'utilisation de carnet de liaison en ligne. Au travers d'une tablette disponible au domicile du patient, les médecins, aides à domicile et autres aides-soignants ont la possibilité de communiquer entre eux au travers d'informations encodées dans le système.

Une réflexion est actuellement menée pour équiper les PIT (Paramedical Intervention Team) de lunettes connectées. Celles-ci permettraient au médecin urgentiste resté à l'hôpital de suivre en temps réel l'intervention et de guider l'infirmier urgentiste.

Plusieurs communes de notre province ont également innové en investissant dans des maisons médicales. L'objectif est à la fois de regrouper les compétences dans un même

cadre de travail tout en mutualisant les moyens administratifs et en offrant à la patientèle plus de disponibilités.

Les maisons médicales mettent à disposition des médecins un cadre de travail plus confortable. Le temps du médecin de famille disponible 24h/24 est révolu. Au vu de la pénurie de médecins que connaissent certaines régions de notre province, nous devons faire preuve d'innovations pour rendre notre territoire attractif pour les jeunes médecins.

À cet égard, la cellule attractivité de la médecine générale mène un vrai travail de marketing territorial pour convaincre des médecins de s'installer dans nos zones rurales. En assurant accompagnement, aides à l'infrastructure, liens avec les autorités locales, elle facilite l'installation de nombreux médecins dans notre province.

L'innovation au service des secours

Les services d'urgence et d'intervention sont confrontés quotidiennement aux difficultés liées à la ruralité, et en premier lieu à celles de couvrir efficacement un territoire vaste. Seize postes desservent un territoire de 4400 km² soit une moyenne de 275 km² par poste. A titre de comparaison, la Zone de secours du Brabant wallon compte six postes pour 1090 km² soit 180 km² par poste. Malgré cette énorme différence, les missions restent les mêmes. Nos pompiers doivent donc faire preuve de créativité pour palier leur déficit de couverture.

Il y a tout juste un an, la Zone de secours Luxembourg lança sa propre centrale de dispatching. Cozilux a été pensée et développée pour et par des pompiers luxembourgeois.

En se montrant innovante, la Zone de secours Luxembourg a su apporter une solution à l'un des problèmes de notre territoire rural : les distances. Le but est évidemment de pouvoir intervenir plus vite. Pour ce faire, il n'existe que peu de solutions. Il est en effet impossible de réduire ces distances, ce qui reviendrait à construire de nouvelles casernes. Cela, et vous en conviendrez facilement, est impayable. Les pompiers ne peuvent pas non plus rouler encore plus vite qu'ils ne le font. La Zone a donc pris le pari de gagner du temps lors du traitement de l'appel.

Ce dispatching génère un gain de précieuses minutes au moment de l'envoi des moyens nécessaires à toute intervention. Cela ne change en rien la zone couverte par une caserne. Simplement les pompiers et ambulanciers la couvrent plus rapidement.

Cet outil est remarquable par son ingéniosité, mais également par le cheminement qui a mené à sa création. Après avoir tenté d'implémenter la réalité rurale de notre province dans de nombreux logiciels existants, la Zone a revu sa stratégie. Elle est partie de

l'analyse d'une réalité de terrain et, en utilisant ses propres talents, a construit un système sur mesure.

En parallèle à cette centrale, la Zone a également développé de petites applications mobiles permettant à l'état-major d'avoir en tout temps et en tous lieux une vision d'ensemble des effectifs disponibles dans les casernes depuis leur smartphone.

Une cartographie de zonage permet également aux pompiers de connaître immédiatement le périmètre de confinement et d'évacuation. La précision de l'application permet de distinguer très clairement les numéros de maison. L'innovation est de taille puisque ces mesures de confinement et d'évacuation n'ont de sens que si elles sont menées avec grande efficacité.

Dans le même domaine d'activités, l'hélicoptère médicalisé de Bra-sur-Lienne est dorénavant capable d'allumer lui-même l'éclairage des terrains de football pour son atterrissage. L'appui de la technologie offre donc un gain en efficacité d'intervention.

Quelle place pour le citoyen ?

Je l'ai dit en introduction de cette mercuriale : l'innovation doit s'intégrer parfaitement dans nos réalités et doit poursuivre un objectif clairement défini. Cela nous amène à poser la question de la méthode et donc de la gouvernance adéquate pour fixer cet horizon.

L'actualité nous rappelle quotidiennement que la place du citoyen dans le processus décisionnel est à revoir. Nombreux sont ceux qui réclament plus de participation aux questions de société.

Je pense qu'il est fondamentalement nécessaire d'inclure plus de réflexion citoyenne.

L'intégration de la citoyenneté doit être un geste posé et réfléchi. Elle n'a de sens que si des bases sont définies et clairement comprises par tous. La citoyenneté n'a pas pour objectif de recréer des instances décisionnelles. Celles-ci doivent rester la prérogative des élus. Par contre, pourquoi ne pas associer les citoyens demandeurs aux processus décisionnels et aux réflexions liées à la mise en œuvre de certains projets.

La prise en compte de l'avis direct du citoyen dans l'implémentation de projets touchant directement leur vie quotidienne doit être envisagée au niveau local. C'est d'ailleurs le seul échelon décisionnel où, selon moi, il peut apporter une plus-value.

Le manque de transparence dans le processus décisionnel accentue le sentiment de fracture entre les citoyens et les élus. Je pense qu'il est nécessaire dans ce cadre de mener une réflexion sur la modernisation des canaux d'informations car les reproches formulés viennent souvent d'un manque de communication.

À l'heure où l'information, et surtout la désinformation, circule de plus en plus vite, notamment sur les réseaux sociaux, il est primordial d'organiser des sources d'informations continues à l'égard de ses concitoyens.

Le grief, bien légitime, contre ce que certains appellent communément « fake news » doit nous rappeler l'importance de faire preuve d'autocritique. La désinformation naît souvent d'un manque d'information ou d'une mauvaise diffusion de celle-ci.

Les réseaux sociaux sont de formidables outils. Ils permettent notamment de combattre l'éloignement social et de se mettre facilement en interaction. Mais, ils ne sont pas la panacée en matière de communication.

Ces mesures vont dans le sens de l'évolution de la société. Notre démocratie doit s'adapter à celles-ci. Ce modèle reste fondamentalement le meilleur, mais peut-on continuer à l'appliquer de la même manière qu'il y a vingt ans ?

La constitutionnaliste belge Anne-Emmanuelle Bourgaux proposait en 2013 dans l'introduction de sa thèse en sciences politiques que les Provinces jouent « un rôle pivot dans la construction d'un espace démocratique propre à leur territoire » en organisant des espaces de rencontres, d'informations et de débats qui rassembleraient électeurs et élus.¹⁰

L'intégration de la citoyenneté est clairement l'un des enjeux de ces prochaines années. Il sera cependant indispensable d'en fixer le cadre et les objectifs. Le regain de confiance entre les citoyens et les élus passera inévitablement par plus de dialogues.

Redéfinir la place du citoyen dans le processus démocratique permettra de faire émerger une innovation répondant aux enjeux de notre territoire.

¹⁰ A-E. BOURGAUX, « La démocratisation du gouvernement représentatif en Belgique : une promesse oubliée ? », ULB, thèse de doctorat en sciences politiques sous la direction de Michel Leroy et de Paul Martens, 2013, p. 19.

Conclusion

En guise de conclusion, voici un exemple de vision concrète d'une province innovante :

- La province innovante a su mettre à disposition de ses habitants une couverture complète en réseau internet et de téléphonie. La province innovante est un territoire connecté ;
- La province innovante a su développer une stratégie de marketing territorial mettant en avant son ADN. La province innovante est un territoire attirant ;
- La province innovante a su développer l'entrepreneuriat et adapter son offre de formation en cohérence avec les besoins socio-économiques. La province innovante est un territoire entreprenant ;
- La province innovante a, au travers d'outils numériques mais pas seulement, su redonner une place active au citoyen dans le débat public. La province innovante est un territoire participatif ;
- La province innovante a su revoir ses habitudes de consommation en tout genre pour relever ensemble le défi climatique. La province innovante est un territoire durable et responsable ;
- Etc.

Aux travers de ces quelques exemples, vous aurez compris à quel point je suis optimiste pour l'avenir de notre province. Cela ne signifie évidemment pas que nous devons nous reposer sur nos acquis. « L'optimisme est une forme de courage qui donne confiance aux autres et mène au succès », disait Robert Baden-Powell.

En suivant l'exemple de nos prédécesseurs qui ont su se montrer innovant, je suis persuadé que notre province poursuivra son développement entamé dans les années soixante.

Reste aux forces vives à se rassembler pour dégager des objectifs pour notre territoire de demain.

L'intérêt de l'innovation réside autant dans le processus qui y a mené que dans le produit lui-même. Elle doit s'étendre au-delà des aspects techniques. Elle doit pouvoir induire du changement positif pour la société.

Il est également primordial que ces réflexions soient menées à l'échelle d'un territoire cohérent.

Soyons attentifs à ce que notre développement ne se fasse pas au péril de notre ADN rural et de notre patrimoine.

Soyons innovants !